

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31941**

Intitulé

Technicien en audiovisuel et multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère des Armées

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien en audiovisuel et multimédia exerce ses activités professionnelles au sein d'une équipe technique pluridisciplinaire et hiérarchisée. Il est soumis à des impératifs réglementaires dans le respect des procédures et des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement. Les principales activités du technicien sont les suivantes :

Production photographique

- Etude d'une commande d'un donneur d'ordre

Il collecte les informations esthétiques, techniques et législatives nécessaires à la réalisation d'une demande.

- Réalisation d'un produit photographique, développements et tirages

Il effectue la mise en place ou la mise scène des éléments à photographier (personnages, éléments, décors) et l'éclairage, de manière autonome ou en respectant un cahier des charge, en vue de réaliser une prise de vues. Il exploite en laboratoire ou sur station numérique les travaux de prises de vues. Il réalise les supports de livraison de prises de vues commanditées en mettant en œuvre le matériel et les techniques afférentes. Il porte un soin particulier à la finition et à la présentation.

Il développe numériquement les images (à l'aide des logiciels dédiés) en vue de leur retouche, intégration ou diffusion.

Conception graphique connexe

- Réalisation d'un vidéogramme.

Il réalise des supports de communication sous forme de produits audiovisuels. Il réalise le montage, la prise et l'acquisition du son. Il utilise un logiciel de montage numérique.

Il réalise un montage vidéo sonorisé sur une station de montage en respectant le cahier des charges.

- Réalisation des documents à la publication assistée par ordinateur (PAO).

Il met en œuvre méthodiquement tous les logiciels requis pour la création artistique de dessin assisté par ordinateur.

Il réalise la présentation et la mise en valeur des photographies (galerie Web, album photographique, diaporama, etc.) conformément aux attentes artistiques.

Il assure la mise à jour de site Internet / Intranet.

Gestion des données et des travaux

- Archivage et conservation des medias

Il intègre des données (métadonnées) conformes à la réglementation (procédures et thésaurus) pour légendier les images et les travaux photographiques.

Il archive et sauvegarde, de manière organisée, les travaux informatiques réalisés par le service sur des supports hors lignes (CD, DVD, etc.) ou réseaux en se conformant aux directives d'archivage.

Il effectue l'entretien élémentaire des matériels spécialisés et participe à la gestion des consommables et des rechanges.

Il doit être capable :

Production photographique

Etude d'une commande d'un donneur d'ordre :

- identifier la demande du client ;

- collecter les informations nécessaires pour une réalisation (accessibilité, météo, orientation, équipements...);

- structurer l'information pour conduire l'étude (esthétisme, technicité et législatif).

Réalisation d'un produit photographique, développements et tirages :

- organiser l'espace de travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;

- mettre en place les équipements matériels et leurs matériaux pour la prise de vue ;

- réaliser les contrôles nécessaires à la réalisation de la prise de vue ;

- interpréter la demande en termes de qualité d'ambiance, cadre, sens, esthétique, et produire une image signifiante ;

- effectuer la réalisation et le contrôle du support de communication ;

- mettre en œuvre méthodiquement tous les logiciels requis pour les travaux de mise en page (dessins, photographies et textes) ;

- réaliser un tirage noir et blanc ou couleur (études de contraste, densité, planche contact et finition) ;

- numériser un document pour une utilisation donnée et le stocker au format requis pour la gravure, la diffusion papier, la diffusion électronique en ligne et hors-ligne ;

- réaliser la présentation et la mise en valeur des photographies (galerie web, album photographique, diaporama, etc.) conformément aux attentes artistiques.

Conception graphique connexe

Réalisation d'un vidéogramme :

- retranscrire le contenu d'une information issue d'une interview lors de la mise en image (dessin, photographies) ;
- réaliser le montage, la capture et l'acquisition du son ;
- utiliser un matériel d'éclairage vidéo d'appoint ainsi que l'unité de prises de son pour une interview.

Réalisation de documents avec la publication assistée par ordinateur (PAO) :

- réaliser des mises en pages assistées par ordinateur pour la réalisation de supports de communication ou pédagogiques non prépresse (jaquette, plaquette, fond de diaporama, etc.) au profit du service ;
- mettre en oeuvre les logiciels spécifiques pour intégrer les photographies et les reportages sur les supports de communication retenus par la cellule communication ;
- utiliser un logiciel de création d'image vectorielle.

Gestion des données et des travaux

- Archivage et conservation des médias :
- intégrer des données (métadonnées) conformes à la réglementation (procédures et thésaurus) pour nommer et légender les images et les travaux photographiques ;
- archiver et sauvegarder, de manière organisée, les travaux informatiques réalisés par le service sur des supports hors lignes (CD, DVD, etc.) ou réseaux en se conformant aux directives d'archivages.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce métier se réalise au sein d'entreprises de communication, de publicité, de presse ou de studio de création graphique en relation avec différents services et intervenants (direction artistique, fabrication, clients, imprimeurs, photographes,...). Il varie selon le secteur (publicité, création graphique, multimédia, presse...).

Le Technicien en audiovisuel et multimédia exerce ses activités professionnelles au sein d'une équipe technique pluridisciplinaire et hiérarchisée. Il est soumis à des impératifs réglementaires dans le respect des procédures et des règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

- Technicien photographie
- Technicien en image mobile et son
- Photographe créateur / créatrice
- Technicien vidéo image et/ou son
- Photographe aérien
- Assistant / Assistante de laboratoire photographique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1203 : Production en laboratoire photographique

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 parties :

- Production photographique
- Conception graphique connexe
- Gestion des données et des travaux

Chaque composante est évaluée par des épreuves écrites et par des évaluations continues en travaux dirigés ou pratiques.

Pour un parcours VAE, le jury évalue les connaissances et compétences du candidat sur la présentation d'un dossier - press-book (expérience en entreprise) et entretien.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- le directeur des formations; - le commandant de la Division de l'enseignement concerné ; - le directeur des études de la division ; - le chef du département tests et examens ; - le chef de la section enseignement ;
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury comprend : - un président ; - un collège de professionnels comprenant des représentants qualifiés de la profession concernée, pour au moins un quart du nombre total, pour moitié « employeurs », pour moitié « salariés » ; - un collège de formateurs.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 21 décembre 2023.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien en audiovisuel et multimédia" avec effet au 13 mars 2009, jusqu'au 14 avril 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Photographe, créateur de supports de la communication'.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE de photo vidéo optique'.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BE Laboratoire photo-cinéma'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 08 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées
14 rue Saint Dominique
75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) - Fort d'Ivry - 2 à 8 route du Fort - 94205 IVRY SUR SEINE Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien en audiovisuel et multimédia